Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 035-243500550-20260219-B_2026_11-DE

MONTFORT COMMUNAUTÉ
Siège : 4 place du Tribunal
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU
Tél. : 02.99.09.88.10
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

BUREAU COMMUNAUTAIRE
19 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le 19 février, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Montfort-sur-Meu, sous la présidence de Christophe MARTINS.
Etaient présents : Chrystèle BERTRAND, Fabrice DALINO, Bruno DUTEIL, Yannick FOUVILLE, Marie GUEGUEN, Régine LEFEUVRE, Marcelle LE GUELLEC, Christophe MARTINS, Isabelle OZOUX, Jean RONSIN, Joseph THEBAULT.
Etaient excusés : Loïc BOISGERAULT, Fabienne BONDON

La séance est ouverte à 9h30
Secrétaire de séance : Marcelle LE GUELLEC

TOURISME – ADHESION 2026 AU SYNDICAT DES LOISIRS ACTIFS

N° Délibération B/2026/11

EXPOSE DES MOTIFS

Le Syndicat des Loisirs Actifs (SLA) a été créé en juin 2004 afin de rassembler les professionnels des parcs de loisirs actifs autour d'un organisme voué à la défense de leurs intérêts communs auprès des pouvoirs publics ainsi qu'à la promotion de ces activités auprès du grand public. Il compte aujourd'hui environ 350 parcs.
Ses missions :

- Animer et représenter le réseau,
- Formation des salariés par son organisme AFFORHAP
- Développer des normes de certifications pour les installations
- Veille juridique
- Proposer une gamme de documents type techniques

Pour Montfort Communauté, adhérer au réseau régional permet entre autres de :

- D'être informé des actualités du secteur, échanges et retours d'expériences
- Participer au congrès annuel (rencontre de fournisseurs, conférence et colloques thématiques ...)

Le coût annuel d'adhésion est de 507 euros.

VISAS ET CONSIDERANTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le budget de Montfort Communauté,
Considérant la nécessité pour Montfort Communauté de pouvoir bénéficier de l'appartenance au réseau national,

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité :
- approuve le renouvellement de l'adhésion pour l'année 2026 au Syndicat des Loisirs Actifs ;
- autorise le Président à engager les démarches nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Certifié exécutoire par le Président,
Signé : Le Président, Christophe MARTINS

Le secrétaire de séance,

LE PRÉSIDENT,
Christophe MARTINS



Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 035-243500550-20260219-B_2026_11-DE